

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0012940

127530

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5435

Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : CHEFTAOUA N Y. Mohammed

Date de naissance :

Adresse :

Tél. 06.61.11.21.19 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BELHOUESSINE DRISSI Med
Pneumologue - Allergologue
59, Bd Roudani - Rahal El Meskini - Casablanca
Téléphone : 0522 44 83 70 - 0522 44 83 71

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
27/06/22	CRS	52	300	Dr. BELHOUSSEIN DRUSSI Med Pneumologue - Allergologue 59, Bd Raja El Mezini / Casablanca tel: 0522 44 83 70 - 0522 44 83 75

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE UNIVERSELLE CASA SARL AU 398, Bd Brahim Roudani Casablanca Tél: 0522.25.31.42	27/06/2022	1548,20

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000 00000000 35533411	G	21433552 00000000 00000000 11433553
	D	00000000	B	00000000
		00000000		
		35533411		11433553
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur BELHOUSSINE DRISSI Mohammed
PNEUMOLOGUE-ALLERGOLOGUE
Diplômé de l'Université de GRENOBLE
Spécialiste des Maladies Respiratoires
et des Allergies Respiratoires
Pléthysmographie - Bronchoscopie
Pathologie du Sommeil - Ronflement

الدكتور بلال حسنين إدريسي محمد
خريج جامعة كرونوبيل بفرنسا

اختصاصي في أمراض الجهاز التنفسى
أمراض الرئة - الضيقه - داء السل
أمراض الحساسية - أمراض الشخير

Casablanca le : الدار البيضاء في :

27/06/2022

MR CHETOUANY MOHAMMED

- **Broncotec 12 µg**
1 bouffée matin et soir 2 mois
- **AXAIR 250**
1 bouffée matin et soir se rincer la bouche après. 2 mois
- **Tiova**
1 bouffée le matin 2 mois

S.V

S.V

S.V

Dr. BELHOUSSINE DRISSI
Pneumologue - Allergologue
59, Bd Brahim El Mekki - Casablanca
Tél: 0522 44 83 70 - 0522 44 83

GTIN 18901117253435
LOT BA20484
EXP 07/2023
S/N 47368919528794
PPV : 161 DH 80

GTIN 18901117253435
LOT BA12702
EXP 02/2023
S/N 72960207802919
PPV : 161 DH 80

GTIN 18901117253435
LOT BA12702
EXP 02/2023
S/N 72960207802919
PPV : 161 DH 80

GTIN 18901117253435
LOT BA12702
EXP 02/2023
S/N 45083393519625
PPV : 161 DH 80

GTIN 18901117253435
LOT BA12702
EXP 02/2023
S/N 38291069199373
PPV : 161 DH 80

PHARMACIE
UNIVERSELLE SABA SARL AU
398, Bd Brahim Roudani
Casablanca
Tel: 0522.25.31.42

PPV : 197 DH 90
Médicament autorisé N° 163/16 DMP/21/NRQ

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES
احترم المقادير الموصوفة

Uniquement sur ordonnance - Liste 1

PPV: 171,70 DH
LOT: 21K25
EXP: 11/2023

PPV: 171,70 DH
LOT: 21K25
EXP: 11/2023

PPV : 197 DH 90
Médicament autorisé N° 163/16 DMP/21/NRQ

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES
احترم المقادير الموصوفة

Uniquement sur ordonnance - Liste 1
يصرف فقط بموجب وصفة طبية . لانحة 1

GTIN 18901117253435
LOT BA12702
EXP 02/2023
S/N 43093464705141
PPV: 161 DH 80

ني - الدار II
483 71 - Gsm: 06 61 15 68 72